



Edito

Chers habitants et riverains,

Le développement d'un nouveau parc éolien sur les communes de Saint-Pierre-de-Maillé et Pleumartin a été initié par la société Volkswind France depuis 2018. La zone d'études, présentée ci-après, est située en extension géographique directe au nord des parcs éoliens en exploitation de Saint-Pierre-de-Maillé 1, 2 et 3.

Les parcs de Saint-Pierre de Maillé 1 et 2 ont également été développés par la société Volkswind en 2010.

Des expertises ont été réalisées par des bureaux d'études indépendants sur les volets environnementaux (ENCIS Environnement), paysagers (ENCIS Environnement) et acoustiques (GAMBA Acoustique).

Ces études ont été menées pendant plus d'un an afin de connaître l'intégralité des enjeux de la zone d'études pour définir le projet optimal réunissant les meilleures caractéristiques environnementales, paysagères et techniques.

Le premier bulletin d'information, distribué il y a un an (octobre 2022) présentait le projet retenu : 4 éoliennes d'une hauteur totale de 200 mètres, de gabarit Vestas V150 de 4,2 MW ou bien Nordex N149 de 5,9 MW, ainsi que d'un poste de livraison.

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé pour analyse en préfecture de la Vienne en janvier 2023. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de compléments de la part de l'administration en juin 2023 ; un dossier consolidé a ainsi été déposé en septembre 2023.

Le projet devrait être déclaré recevable dans les prochaines semaines, ce qui entraînera sa mise en enquête publique, probablement pour le début d'année 2024, durant laquelle vous pourrez donner votre avis sur le projet.

Les informations relatives à l'enquête publique seront communiquées dans la presse locale, en mairie et par l'intermédiaire de panneau d'affichage.



La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France, ainsi que l'exploitant n°1 de parcs éoliens en Nouvelle-Aquitaine, d'après l'observatoire de l'éolien 2023 (paru en septembre 2023).



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (environ 8 centimes d'euro du kWh).

La production électrique éolienne terrestre s'est élevée à 24,8 TWh au cours du premier semestre 2023, soit plus de 10% de la consommation électrique française de ce semestre.

Source : Tableau de bord éolien - Deuxième trimestre 2023



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

<https://parc-eolien-st-pierre-de-maille-energie.fr/>



Les étapes du projet



Données du projet

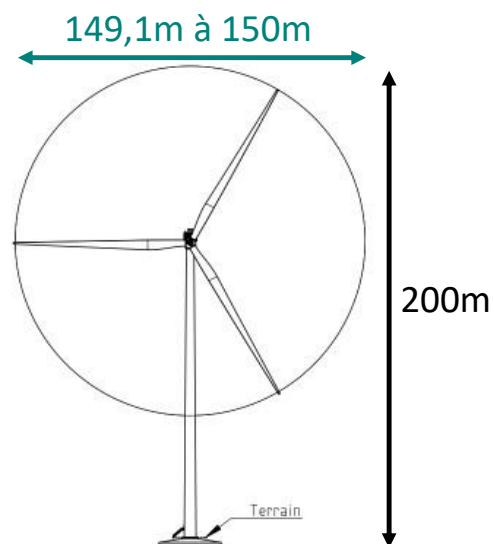


VOLKSWIND

Ferme éolienne
St-Pierre-De-Maille Energie

Zone d'études du projet éolien de
St-Pierre-De-Maille Energie
sur les communes de
Saint-Pierre-de-Maille
et Pleumartin (86)

- Zone d'études
- Implantation du projet
- Eoliennes existantes
- Parc éolien Saint Pierre de Maille 1
- Parc éolien Saint Pierre de Maille 2
- Parc éolien Saint Pierre de Maille 3
- Limites communales



Puissance unitaire selon le modèle :

- V150 : 4,2 MW
- N149 : 5,9 MW

CO₂ Bilan carbone

Avec une production estimée à environ 43 200 000 kWh/an, la ferme éolienne de St-Pierre-De-Maille Energie **alimentera en électricité d'origine renouvelable plus de 20 000 personnes**, soit l'équivalent des trois villes de Chauvigny, Le Blanc et Montmorillon réunies.

Elle permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 11 000 tonnes de CO₂ par an, soit le rejet annuel engendré par :

- plus de 11 000 aller-retour en avion Paris New-York ;
- plus de 51 000 aller-retour en voiture Lille-Marseille.

Les **estimations** des retombées annuelles pour les communes se situent entre 9 000€/éolienne et 11 500€/éolienne et pour les collectivités locales, entre 63 000€/éolienne et 88 500€/éolienne. Les chiffres donnés ne sont que des estimations qui n'ont pas valeur d'engagement.

Objectifs

En **France**, l'objectif est d'installer 33 200 MW à 34 700 MW d'éoliennes terrestres d'ici **2028**. Au 30 juin 2023, l'objectif est rempli à près de 65% avec 21 565 MW installés :

21 565	33 200
MW installés au 30 juin 2023 (Statinfo)	Objectif pour 2028 en MW (PPE)

En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030**, l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW d'éolien terrestre. Au 30 juin 2023, 1 709 MW ont été installés :

1 709	4 500
MW installés au 30 juin 2023 (Statinfo)	Objectif pour 2030 en MW

La ferme éolienne de St-Pierre-De-Maille Energie contribuera à l'atteinte des objectifs régionaux, nationaux, européen et mondiaux à hauteur de 16,8 MW à 24,6 MW.



Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale de la ferme éolienne St-Pierre-De-Maille Energie

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale
36 pages

Note de présentation non-technique
50 pages

Contenu réglementaire
37 pages

Compléments
31 pages

Sommaire inversé et lexique
15 pages

Étude d'Impact sur l'environnement
498 pages

Incidence Natura 2000
140 pages

Volet écologique
565 pages

Volet paysager
555 pages

Volet acoustique
88 pages

Résumé non-technique
59 pages

Dossier administratif
87 pages

Étude de dangers
242 pages

Résumé non-technique
32 pages

Dossier Plans
46 pages

Les mesures du projet

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) a pour objectif d'**éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pas pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits**. Pour le projet de la ferme éolienne St-Pierre-De-Maillé Energie, plusieurs dizaines de mesures seront mises en place dans le cadre de cette séquence ERC ; des **exemples de mesures** de réduction et de compensation du dossier de demande d'Autorisation Environnementale sont présentées ci-après.

Un quatrième type de mesure, hors séquence ERC, est également envisageable : les **mesures d'accompagnements**, qui ne découlent pas d'un impact potentiel direct du projet, mais sont, à l'initiative du développeur, une volonté d'améliorer l'environnement sur le territoire du projet.



Exemples de mesures Environnementales et Paysagères

Espèces/ milieux concernés	Type de mesure	Description de la mesure	Objectif
Avifaune	Réduction	Arrêt préventif des éoliennes durant les périodes de migration OU Dispositif de détection des rapaces et grands échassiers	Limitation du risque d'effet barrière en migration, en hiver et au printemps et du risque de collisions
	Réduction	Programmation préventive du fonctionnement en phase de travaux agricoles (arrêt préventif OU dispositif de détection)	Limitation du risque de collision des rapaces lors des travaux agricoles
Chiroptères (chauves-souris)	Réduction	Programmation préventive des éoliennes, selon les périodes d'activité et les critères météorologiques	Réduction des risques de mortalité par collision
	Réduction	Plantation du double et gestion de linéaires de haies bocagères et arbres coupés pour les accès au projet	Amélioration des habitats arborés du secteur
Paysage	Réduction	Bourse aux haies pour les riverains ayant une vue ouverte sur le parc, et qui en font la demande : • 400ml pour les hameaux avec un impact potentiel fort • 450ml pour les hameaux avec un impact potentiel modéré	Améliorer l'insertion paysagère du parc éolien, réduire le risque de modification du paysage quotidien pour les habitations les plus proches ayant une vue vers une ou plusieurs éoliennes
	Réduction	Intégration du poste de livraison	Favoriser l'intégration du poste de livraison dans l'environnement immédiat par un bardage en bois
Tous milieux	Compensation	Création/Maintien de 0,84 ha au minimum de parcelle(s) en prairie humide	Favoriser la création d'habitat humide et évaluer l'évolution de la flore et de la biodiversité de(s) la parcelle(s) compensatoire(s) des zones humides



Aide Renouvelable aux Particuliers

Cette mesure d'accompagnement propose un **système de remboursement partiel de travaux ou achats liés à l'économie d'énergie, au développement durable et la préservation de l'environnement chez les habitants les plus proches du parc éolien**.

Seront éligibles à l'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP) l'ensemble des habitants ayant leur résidence principale sur les communes de Saint-Pierre-de-Maillé (86) et Pleumartin (86) lorsque les éoliennes du projet seront mises en service.

Les montants des remboursements prévus par l'ARP sont catégorisés par tranche de valeurs :

Montant des travaux (X)	Remboursement du montant des travaux (ou achats) par l'ARP
X < 2 000€	Maximum 50% du montant total
2 000€ < X < 5 000€	Maximum 40% du montant total
X > 5 001€	Maximum 30% du montant total Limite : 3 000€

Une campagne de communication sera mise en place en amont pour sensibiliser et informer la population sur la mise en place de cette mesure.

La demande des riverains devra être faite dans un délai de 1 an à partir de la mise en service des éoliennes de la ferme éolienne St-Pierre-De-Maillé Energie.

L'objectif de cette mesure d'accompagnement est l'**amélioration de l'efficacité énergétique des logements et la contribution à des projets de riverains relatifs au développement durable et, plus largement, à l'environnement**.

Pour plus d'information concernant les mesures liées au projet (environnementales, paysagères, acoustiques, ARP), n'hésitez pas à nous envoyer vos questions ou à venir échanger avec nous lors des entretiens individuels prévus à cet effet (voir dernière page du bulletin)

Vos contacts privilégiés

Nicolas BECHET - *Chargé de développement*

Antoine BORÉ - *Chargé d'études*

Julie CAZAUBON - *Chef de projet Régional*



Volkswind France
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97



nicolas.bechet@volkswind.com - antoine.bore@volkswind.com